

transactions en biens de consommation est passée de 45.9% à 47.3%. Les données pour 1970-73 figurent au tableau 18.18.

Ventes de matériel et outillage agricoles. Des données sont recueillies chaque année auprès des fabricants et des importateurs dans le domaine du matériel et de l'outillage agricoles. La valeur des ventes est établie en fonction du prix d'achat des vendeurs avant les escomptes de caisse; la valeur des reprises n'est pas prise en compte; les ventes à l'exportation sont exclues. La valeur des accessoires qui accompagnent la machine est comprise, à moins qu'il s'agisse d'accessoires qui se vendent séparément ou qui sont déclarés séparément. La valeur des pièces de rechange n'est pas prise en compte dans le tableau 18.19, mais on peut signaler que leur valeur s'est accrue plus ou moins régulièrement, passant de \$62 millions en 1966 à \$88 millions en 1972.

Les ventes de matériel agricole sont tombées à leur niveau le plus bas en 1970. En 1969 et en 1971 elles ont remonté légèrement, mais il a fallu attendre 1972 pour qu'elles se rapprochent des niveaux de 1966. Les deux produits les plus importants étaient les tracteurs et les moteurs dont les ventes se sont élevées à \$162.7 millions, ce qui représente 38.9% du volume total des ventes (\$420.2 millions), et les machines pour la récolte dont les ventes se sont établies à \$78.2 millions, soit 18.6% de l'ensemble des ventes de matériel et d'outillage agricoles en 1972.

Machines et matériel de construction. Les ventes de machines et matériel de construction comprennent les ventes des distributeurs canadiens, les ventes directes des fabricants aux utilisateurs ultimes (au prix de vente final réel) et les recettes provenant de la location de matériel à des utilisateurs. En 1972, les nouvelles machines mises sur le marché (vente directe ou première location) étaient évaluées à \$811.4 millions, soit 2.3% de plus qu'en 1971. Les ventes de machines d'occasion ont augmenté de 26.1%, passant de \$102.9 millions en 1971 à \$129.8 millions en 1972. Le revenu de la location s'est accru de 16.4% pour s'élever de \$69.7 millions à \$81.1 millions. Des \$811.4 millions, \$284.3 millions représentaient des pièces de rechange et des pièces consommables. L'article le plus important pour ce qui est de la valeur des ventes était les tracteurs sur chenilles: 2,502 unités ont été mises sur le marché et représentaient une valeur totale de \$127.8 millions. Les chargeurs sur roues à benne frontale figuraient pour \$93.8 millions (1,657 unités). Les ventes de ces deux articles ont fortement augmenté comparativement à 1971, de même que les ventes de grues excavatrices (\$75.8 millions). Les ventes de nouveau matériel par les distributeurs se sont élevées à \$724.6 millions, et les ventes des fabricants à \$86.9 millions.

Ventes de moteur diesel et à gaz naturel. En 1972, 16,829 moteurs diesel ont été vendus au Canada pour un montant total de \$124.1 millions et 6,330 moteurs ont été exportés ou réexportés pour une valeur de \$43.5 millions. Le quart des unités vendues au Canada était dans la catégorie 201 à 300 HP et 24% dans la catégorie 101 à 200 HP. De plus, 882 moteurs à gaz naturel ont été vendus au Canada pour une valeur totale de \$16.4 millions.

18.1.5 Coopératives

Une augmentation de \$410 millions (17%) a été enregistrée dans le chiffre d'affaires brut des coopératives canadiennes en 1972. Ce sont les exportations de blé qui ont le plus largement contribué à l'augmentation par suite de l'accroissement de la quantité et de la hausse des prix, mais la plupart des prix des autres produits agricoles étaient également plus élevés en raison des déficits de production dans différents pays. Le chiffre d'affaires total des coopératives s'est élevé à \$2,792 millions, décomposé comme suit: ventes de produits agricoles, \$1,786 millions, soit une augmentation de \$314 millions ou 21%; ventes de marchandises et fournitures, \$913 millions, soit \$88 millions ou 11% de plus; recettes des services (camionnage, entreposage frigorifique, nettoyage des grains, etc.), \$72 millions, soit une augmentation de \$5 millions ou 7%; et rentrées diverses (loyers, intérêts, dividendes, etc.), \$20 millions, soit une augmentation de \$3 millions ou 17%.

Les coopératives dont il est question ici excluent les coopératives de loisirs (centres communautaires, sportifs, etc.), les coopératives financières (caisses d'épargne et de crédit) et les coopératives à l'intention des autochtones. Celles qui sont incluses sont classées, selon leur fonction principale, en quatre grands groupes: coopératives de vente et d'achat (les plus nombreuses), coopératives de services, coopératives de pêche et coopératives de gros. Les trois premiers groupes constituent ce qu'on appelle les coopératives «locales», car elles traitent